Fédération Française de Golf

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Fédération Française de Golf

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Fédération Française de Golf,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération Française de Golf relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note II « Méthodes d'évaluation et de présentation » relative au changement de méthode comptable résultant de la première application du Règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels de personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

  il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Bruno Bizet

Fédération Française de Golf

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Fédération Française de Golf
Siège social : 68 rue Anatole France - 92309 Levallois Perret Cedex
SIRET 784663189 00040

BILAN (En €uros)	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amort & Prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles :				
- Concessions, brevets, droits et similaires	50 481	47 878	2 603	5 569
- Autres	2 796 768	2 290 706	506 063	482 028
- Immobilisations en cours	240 345	0	240 345	104 684
Immobilisations corporelles :				
- Agenct & aménagt des terrains	15 193 408	7 594 616	7 598 792	6 952 220
- Constructions	10 733 324	8 138 512	2 594 812	2 937 167
- Inst. Techn. Mat. & Out.	1 491 730	1 296 179	195 551	236 877
- Autres	3 132 186	2 367 503	764 683	722 474
- Immobilisations en cours	351 412	0	351 412	104 584
Immobilisations financières :				
- Titres de participation	575 533	1 000	574 533	575 523
- Créances rattachées	0	0	0	0
- Prêts	44 615	44 615	0	0
- Autres immo. Financières	10 441	0	10 441	7 841
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**34 620 242**	**21 781 008**	**12 839 234**	**12 128 967**
Stocks et en-cours	431 327	20 880	410 447	445 679
Avances et acomptes	111 352	0	111 352	89 968
Créances d'exploitation				
- Clients et comptes rattachés	2 985 866	120 231	2 865 635	2 648 663
- Autres créances	2 464 010	321 180	2 142 830	2 210 419
Valeurs mobilières de placement	390 150	0	390 150	390 000
Disponibilités	5 806 592	0	5 806 592	7 563 160
Charges constatées d'avance	289 726	0	289 726	288 984
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**12 479 021**	**462 290**	**12 016 731**	**13 636 873**
TOTAL ACTIF	**47 099 263**	**22 243 298**	**24 855 965**	**25 765 841**
Fonds associatifs				7 234 569
Fonds propres sans droit de reprise				
- Fonds propres statutaires			7 234 569	
Réserves				
- Reserve pour projet associatif			1 704 927	2 014 297
Report à nouveau			633 078	0
Résultat de l'exercice			-29 250	323 708
SITUATION NETTE (sous total)			***9 543 323***	***9 572 573***
Subventions d'investissement				5 375 979
Fonds propres consomptibles				
- Subventions d'investissement			5 760 867	
TOTAL FONDS PROPRES			**15 304 189**	**14 948 552**
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES			**0**	**0**
Provisions pour risques			0	0
Provisions pour charges			0	0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			**0**	**0**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			1 450 150	1 558 667
Emprunts et dettes financières divers			8 220	8 220
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			307 681	248 906
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			2 684 345	3 667 269
Dettes sociales et fiscales			2 337 254	2 948 977
Dettes sur immobilisations et rattachés			524 336	16 505
Autres dettes			379 199	234 657
Produits constatés d'avance			1 860 590	2 134 087
TOTAL DETTES			**9 551 775**	**10 817 289**
TOTAL PASSIF			**24 855 965**	**25 765 841**

COMPTE DE RESULTAT (En €uros)	31/12/2020	31/12/2019
Cotisations et redevances	988 407	
Ventes de biens et services		
- Ventes de biens	20 074 998	
- Ventes de prestations de services	5 078 519	
Produits fédéraux		21 127 058
Production vendue		8 930 664
CHIFFRE D'AFFAIRES	*26 141 924*	*30 057 722*
Produits de tiers financeurs		
- Subventions d'exploitation	864 191	968 286
Reprises sur prov. et amort. et transferts de charges	1 037 109	721 065
Autres produits	28 587	10 102
Produits d'exploitation	**28 071 810**	**31 757 175**
Achats de marchandises	417 135	864 993
Variations de stocks de marchandises	28 988	(12 922)
Achats de matières premières et autres approv.	264 559	277 516
Variation de stock	(2 748)	5 846
Autres achats et charges externes	9 254 295	11 018 975
Aides financières :		
- Subventions aux ligues	2 623 886	3 321 828
- Dotations des épreuves	304 622	854 670
- Autres aides financières	434 332	
Impôts, taxes et versements assimilés	778 513	758 561
Salaires et traitements	7 450 553	7 151 046
Charges sociales	2 946 289	3 343 903
Dotations aux amortissements et provisions :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 681 679	1 735 348
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	345 860	49 326
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	0	0
Autres charges	1 970 319	2 596 233
Charges d'exploitation	**28 498 281**	**31 965 321**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(426 471)**	**(208 146)**
Produits financiers sur participations	20 216	6 169
Autres intérêts et produits assimilés	24 351	52 793
Différences positives de change	1 077	313
Produits nets sur cession de VMP	0	0
Produits financiers	**45 644**	**59 275**
Intérêts et charges assimilées	24 667	30 189
Dotation aux amortissements et provisions	1 000	0
Différences négatives de change	3 868	2 362
Charges nettes sur cession de VMP	0	0
Charges financières	**29 534**	**32 551**
RESULTAT FINANCIER	**16 109**	**26 724**
RESULTAT COURANT	**(410 361)**	**(181 421)**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 911	269 230
Produits exceptionnels sur opérations en capital	460 374	424 322
Reprises de provisions	0	0
Produits exceptionnels	**471 285**	**693 552**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	63 298	185 436
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	26 876	2 987
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Charges exceptionnelles	**90 174**	**188 423**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**381 111**	**505 129**
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT NET	**(29 250)**	**323 708**

CONTENU

I. DESCRIPTION DE L'ENTITE ET FAITS CARACTERISTIQUES 5

1. DESCRIPTION DE L'ENTITE 5
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 5

II. METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION 6

1. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES 6
2. CHANGEMENTS DE PRESENTATION 6
3. ACTIF IMMOBILISE 7
4. STOCKS 7
5. CREANCES ET DETTES 7
6. SUBVENTIONS 8
7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 8
8. RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES 8

III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT 9

1. ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE 9
2. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 10
3. ETAT DES STOCKS 11
4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES 11
5. TRESORERIE 12
6. ENTREPRISES LIEES 12
7. ETAT DES PROVISIONS 13
8. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES AVANT AFFECTATION DU RESULTAT 13
9. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES RESSOURCES 14
10. ANALYSE DU RESULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITE 15
11. PRINCIPAUX ELEMENTS DU RESULTAT EXCEPTIONNEL 15
12. PRINCIPAUX ELEMENTS DU RESULTAT FINANCIER 16
13. ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE, DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE ET DES PRODUITS A RECEVOIR 16
14. ETAT DES CHARGES A PAYER, DES COMPTES COURANTS ET DES TRANSFERTS DE CHARGES 18
15. REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION 19
16. REMUNERATION DES CADRES DIRIGEANTS 19
17. EFFECTIF MOYEN 19
18. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE 19
19. ENGAGEMENTS HORS BILAN 20
20. DEFICITS REPORTABLES 21
21. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 21

I. Description de l'entité et faits caractéristiques

1. Description de l'entité

La Fédération française de golf, ci-après dénommée « la ffgolf », est une association sportive régie par la loi du 1er juillet 1901 et le Code du Sport, fondée le 24 novembre 1912 (date de parution au Journal Officiel), reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1975, agréée et délégataire de missions de services publics par le Ministère des Sports. Elle est domiciliée au 68, rue Anatole France – 92 309 Levallois-Perret Cedex.

Elle est administrée par un Comité Directeur composé de trente-deux (32) personnes élues pour une durée de quatre (4) ans par les membres de la Fédération. Le Comité Directeur élit ensuite parmi ses membres le Président de la ffgolf ainsi que le Bureau Directeur composé de dix (10) personnes dont le Président, les Vice-présidents, le Secrétaire Général et le Trésorier. Le Bureau Directeur assure la gestion quotidienne de la ffgolf sous le contrôle du Comité Directeur et, pour certaines questions, de l'Assemblée Générale des Clubs affiliés.

En tant que fédération sportive agréée (article L131-8 et suivants du Code du Sport), la ffgolf participe à la mise en œuvre de la mission de service public relative au développement et à la démocratisation du golf en France (gestion de l'activité golf « loisir » et jusqu'au plus haut niveau amateur et professionnel).

Par ailleurs, elle exploite son Centre Technique Fédéral, le Golf National (Yvelines), site permanent de l'Open de France et site d'accueil de la Ryder Cup 2018, des Championnats de Monde amateurs en 2022 et des Jeux olympiques de 2024.

2. Evènements significatifs de l'exercice

Crise sanitaire liée à la pandémie de Covid19 :

Les différentes restrictions imposées par le Gouvernement français sur les activités et déplacements de la population, ont impactées de manière significative les comptes 2020 de la Fédération.

Le nombre de licences vendues a diminué de 3,8% pour atteindre 402 991 unités contre 418 741 licences vendues en 2019.
Les activités du Golf National ont également connu une baisse significative de la fréquentation. Les deux périodes de fermetures du site (de Mars à Mai, et sur le mois de Novembre) et la perte temporaire de notre clientèle internationale ont impacté de manière négative les recettes de la période.

Des économies de charges ont également été constatées sur l'exercice, et plus particulièrement sur :

- L'organisation des épreuves sportives professionnelles et amateures ;
- Les subventions versées aux Ligues ;

- Les charges de personnel en lien avec les aides apportées par l'Etat sur les mesures de chômage partiel et d'exonérations de charges sociales.

Les incertitudes qui subsistent sur l'évolution de la pandémie et notamment sur le déroulement des campagnes de vaccination, nous obligent à rester prudents dans nos hypothèses et prévisions pour l'exercice 2021.

II. Méthodes d'évaluation et de présentation

A compter du 1er Janvier 2020, les comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif doivent obligatoirement se conformer au nouveau règlement ANC n°2018-06.

1. Changements de méthodes comptables

L'application du nouveau règlement n'a pas donné lieu à un changement de méthode affectant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2. Changements de présentation

Les comptes annuels 2020 de la Fédération ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par ce nouveau règlement ANC n° 2018-06. Les principaux changements portent sur :

- La présentation des comptes de bilan : précision sur les fonds propres avec ou sans droit de reprise, et création d'une nouvelle rubrique « Fonds reportés ou dédiés » ;
- La présentation du compte de résultat : reclassement de certains comptes de produits et charges, et notamment les aides financières reversées qui étaient présentées dans le poste « autres charges » et qui sont désormais présentées dans une rubrique spécifique en dessous des « autres achats et charges externes » ;
- L'annexe en intégrant une nouvelle note sur les Contributions Volontaires en Nature.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

L'exercice social porte sur une période de 12 mois, correspondant à l'année civile.

Les principales méthodes sont décrites ci-dessous. Sauf indication contraire, les montants sont présentés en euros.

3. Actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Leur amortissement est fonction de leur durée d'utilisation prévue. Les durées et modes d'amortissements appliqués sont :

Logiciels	3 à 5 ans	linéaire
Aménagements des terrains	10 à 30 ans	linéaire
Constructions	25 à 35 ans	linéaire
Aménagements des constructions	10 à 15 ans	linéaire
Installations techniques	10 ans	linéaire
Matériels et outillages	3 à 5 ans	linéaire
Autres	3 à 10 ans	linéaire

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées de titres de participation. Ceux-ci sont enregistrés à leur coût d'achat hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité pour la Fédération, en tenant compte des plus-values latentes pour ce qui concerne la SCI Levallois.

4. Stocks

Les stocks incluent principalement des matières premières, produits phytosanitaires et pièces détachées utilisés pour l'entretien des parcours et matériels de terrain, ainsi que les articles proposés à la vente au pro-shop du Golf National.

Ils sont évalués au coût d'achat moyen pondéré et dépréciés, le cas échéant, en cas d'obsolescence ou de péremption.

5. Créances et dettes

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale. Les créances présentant un risque de non-recouvrement ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation, à hauteur du montant dont le recouvrement est jugé improbable.

6. Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises de manière certaine, c'est-à-dire en pratique lors de leur encaissement.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en contrepartie des fonds propres. Elles sont reprises au compte de résultat chaque année en proportion de l'amortissement des immobilisations subventionnées. La durée d'amortissement des immobilisations subventionnées court, selon la nature de l'investissement, de 7 ans à 30 ans.

7. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la Fédération à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel, ou découler des pratiques de la Fédération.

Le montant provisionné correspond à la sortie de ressources que la Fédération estime probable pour remplir son obligation.

8. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Fédération est constitué principalement des produits fédéraux (licences, redevances versées par les golfs et associations affiliés, droits d'inscription aux épreuves fédérales), des recettes de partenariat et des ventes réalisées par le Golf National (green-fees, abonnements, practice, enseignement, événementiel et pro-shop).

Les produits fédéraux sont reconnus linéairement sur la période à laquelle ils se rapportent. Ainsi, les produits de licences dites « 2 ans », qui sont valables pour une période de 16 mois courant du 1er septembre de l'année N au 31 décembre de l'année N+1, sont comptabilisés à hauteur de 4/16ème sur l'année N et de 12/16ème sur l'année N+1.

Les recettes de partenariat sont comptabilisées lorsqu'elles sont certaines, c'est-à-dire généralement lors de leur encaissement.

Le chiffre d'affaires du Golf National est reconnu lors de la livraison au client de la prestation ou des marchandises vendues.

III. Notes sur le bilan et le compte de résultat

1. Etat de l'actif immobilisé

a. Mouvements dans les comptes d'immobilisations (valeur brute)

	2019	Acquisitions	Cessions	Compte à compte	2020	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						*Dt secteur lucratif*
Concessions, brevets, droits et similair	50 481	0	0	0	50 481	44 445
Autres immobilisations incorporelles	2 397 307	173 000	0	226 461	2 796 768	552 625
Immobilisations en cours	104 684	362 121	0	(226 461)	240 345	59 296
TOTAL	2 552 472	535 122	0	0	3 087 594	656 366
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						*Dt secteur lucratif*
Aménagement des terrains	13 968 481	30 270	0	1 194 656	15 193 408	15 193 408
Constructions	10 638 375	90 271	0	4 678	10 733 324	10 733 324
Inst. Tech. Mat. et Out.	1 483 382	8 348	0	0	1 491 730	1 491 730
Autres immo. corp.	2 996 007	174 694	(147 597)	109 083	3 132 186	1 710 648
Immobilisations en cours	104 584	1 555 246	0	(1 308 417)	351 412	351 412
TOTAL	29 190 828	1 858 828	(147 597)	0	30 902 059	29 480 521
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						*Dt secteur lucratif*
Titres de participation	575 523	10	0	0	575 533	10 000
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
Prêts	44 615	0	0	0	44 615	0
Dépôts de garantie	7 841	2 600	0	0	10 441	860
TOTAL	627 978	2 610	0	0	630 588	10 860
TOTAL BRUT	**32 371 279**	**2 396 560**	**(147 597)**	**0**	**34 620 242**	**30 147 747**

Les variations constatées sur les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des développements informatiques de nos outils digitaux (application ffgolf, site internet et développement de l'interface compétitions avec les clubs). Les développements de l'application Kady sont supportés par notre filiale FFGolf Digital qui refacture à la Fédération les coûts liés aux développements spécifiques des fonctionnalités à destination des licenciés.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles réalisées en 2020 concernent principalement le Golf National avec la réalisation d'une partie du nouveau centre national d'entrainement (mise en service sur 2020 du stade d'entrainement au petit jeu) et l'achat de matériels informatiques.

b. Mouvements dans les comptes d'amortissements et provisions

	2019	Dotations	Reprises	Compte à compte	2020	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						*Dt secteur lucratif*
Concessions, brevets, droits et similaires	44 912	2 966	0	0	47 878	41 842
Autres immo. incorp.	1 915 280	375 426	0	0	2 290 706	432 053
Immo. incorp. en cours	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 960 191	378 392	0	0	2 338 584	473 895
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						*Dt secteur lucratif*
Aménagement des terrains	7 016 261	578 355	0	0	7 594 616	7 594 616
Constructions	7 701 208	437 305	0	0	8 138 513	8 138 513
Inst. Tech. Mat. et Out.	1 246 504	49 674	0	0	1 296 178	1 296 178
Autres immo. corp.	2 273 533	238 061	(144 091)	0	2 367 503	1 204 636
Immo. corp. en cours	0	0	0	0	0	0
TOTAL	18 237 506	1 303 394	(144 091)	0	19 396 809	18 233 942
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						*Dt secteur lucratif*
Titres de participation	0	1 000	0	0	1 000	1 000
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
Prêts	44 615	0	0	0	44 615	0
Dépôts de garantie	0	0	0	0	0	0
TOTAL	44 615	1 000	0	0	45 615	1 000
TOTAL AMORTISSEMENTS	**20 242 312**	**1 682 787**	**(144 091)**	**0**	**21 781 008**	**18 708 837**

2. Tableau des filiales et participations

	SCI Levallois	FFGS	FFG Digital
Part de capital détenu directement	100%	100%	100%
Montant des capitaux propres	310 517	79 359	1 000
Résultat 2020	0	(3 823)	(322 180)
Numéro de Siren	332 508 993	801 523 457	850 726 514
Dénomination et siège social	SCI Levallois 68 rue Anatole France 92300 Levallois-	Ffgolf Services SARL 68 rue Anatole France 92300 Levallois-	Ffgolf Digital SAS 68 rue Anatole France 92300 Levallois-
Valeur comptable des titres détenus	564 533	10 000	1 000
Prêts & avances consentis à la société et non encore remboursés	408 083	0	1 285 333
Chiffre d'affaires 2020	92 457	8 689	5 000

La valeur de réalisation des titres de la SCI Levallois est estimée supérieure à leur valeur comptable, en raison de l'existence d'une plus-value latente sur le principal actif détenu par cette filiale, à savoir l'immeuble qui abrite le siège social de la Fédération.

A la clôture, la valeur d'inventaire des titres FFGolf Digital -322 180€ étant inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation des titres de 1 000€ a été comptabilisée, ramenant la valeur nette des titres à 0. Une provision complémentaire pour dépréciation du compte courant d'associé a été constituée à hauteur du montant résiduel entre la situation nette de la filiale et la dépréciation des titres, soit un montant de 321 180€. Après comptabilisation de cette dépréciation la valeur nette du compte courant s'élève à 964 153€ à la clôture.

3. Etat des stocks

	2020			2019
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Stock fournitures / consommables	117 414	0	117 414	114 667
Stock proshop	313 912	20 880	293 033	331 012
TOTAL	**431 327**	**20 880**	**410 447**	**445 679**

Les volumes stockés sont en légère baisse par rapport à 2019 et sont composés en majorité des stocks de marchandises du Proshop (textile, clubs de golf et chaussures principalement).

4. Etat des échéances des créances et des dettes

		Echéances		
	Montant brut	à moins d' 1 an	de 1 an à 5 ans	à plus de 5 ans
CREANCES				
Avances et acomptes versés s/commandes	111 352	111 352		
Créances d'exploitation	5 449 876	5 449 876		
DETTES				
Auprès des établissements de crédit :	1 450 150			
Neuflize OBC	0			
Société Générale	1 450 150	237 150	759 903	453 097
Banque Populaire	0			
Intérêts courus non échus	0			
Avances et acomptes reçues s/commandes	307 681	299 256		
Autres dettes financières	8 220	8 220		
Dettes fournisseurs	3 208 681	3 208 681	0	
Dettes fiscales et sociales	2 337 254	2 337 254		
Autres dettes	379 199	379 199		

L'endettement financier de 1 450 150€ correspond à des emprunts souscrits en 2015 auprès de la Société Générale aux conditions suivantes :

- 1 000 000€ sur 7 ans à 1%, intégralement tiré et entré en amortissement en octobre 2016

- 1 300 000€ sur 12 ans à 1,89%, intégralement tiré et entré en amortissement en juin 2016.

5. Trésorerie

Ce poste est constitué :

- De liquidités en compte courant bancaire et en comptes sur livret associatif et livret A pour 5 806 592€ ;
- D'un compte à terme de 375 000€ ouvert dans le cadre du financement des travaux 2015 et donné en garantie de la ligne de crédit via un nantissement ;
- De parts sociales de la Banque Populaire pour 15 150€.

Tous ces placements sont liquides et immédiatement disponibles à l'exception du compte à terme nanti pour garantir la ligne de crédit.

6. Entreprises liées

INFORMATIONS SUR LES POSTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES	
POSTES	***MONTANT***
Clients et comptes rattachés	3 600
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0
Autres créances	1 693 416
Produits d'exploitation	103 800
Charges d'exploitation	5 000
Produits financiers	20 216

Une convention en compte courant d'associé entre la ffgolf et FFGolf Digital a été signée sur l'exercice 2020 pour une durée illimitée, et qui engage la ffgolf à verser une avance destinée au financement des besoins de trésorerie de FFGolf Digital. L'avance est productive d'un intérêt annuel calculé au taux maximum fiscalement déductible pour FFGolf Digital conformément à l'article 39.1.3° du Code Général des Impôts. La ffgolf peut exiger le remboursement de l'avance à tout moment. Au 31 décembre 2020, le montant de l'avance s'élève à 1 270 K€.

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

7. Etat des provisions

	Début d'exercice	Dotations	Reprises		Fin d'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques	0	0	0	0	0
Provisions pour charges	0				0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Aucune provision pour risques et charges comptabilisée sur l'exercice.

8. Tableau de variation des fonds propres avant affectation du résultat

	2019	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Subv de l'exercice	QP virée au résultat	2020
Fonds propres sans droit de reprise	7 234 569	(0)				7 234 569
Réserves pour projet associatif	2 014 297	(309 370)				1 704 927
Report à nouveau	0	633 078				633 078
Excédent ou déficit	323 708	(323 708)	(29 250)			(29 250)
Situation nette	**9 572 573**	**0**	**(29 250)**	**0**	**0**	**9 543 323**
Subvention d'investissement	5 375 979			836 036	(451 148)	5 760 867
Fonds propres	**14 948 552**	**0**	**(29 250)**	**836 036**	**(451 148)**	**15 304 189**

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la Fédération Française de Golf du 28 mars 2020, l'excédent de l'exercice 2019 a été affectée comme suit :

- Affectation du déficit Ryder Cup de 309 370€ à la réserve pour projet associatif ;
- Affectation du résultat résiduel de +633 078€ sur le report à nouveau.

	2019	Augmentation	Diminution	2020
Montant nominal	9 208 650	836 036		10 044 686
QP virée au résultat	(3 832 671)	(451 148)		(4 283 819)
Subventions d'investissements	**5 375 979**	**384 888**	**0**	**5 760 867**

Au 31 décembre 2020, les subventions d'investissement non encore reprises en résultat concernent :

- A hauteur de 1 111 690€, le Grand Projet de rénovation du Golf National de 2005 (4,3 M€ en valeur brute, dont 3,7 M€ reçus de l'Etat et de la région) ;
- A hauteur de 3 657 114€, les travaux réalisés au Golf National pour l'accueil de la Ryder Cup (4,7 M€ en valeur brute, dont 3 M€ reçus de l'Etat et de la région, 1 M€ de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines, et 0,7 M€ du département des Yvelines) ;
- A hauteur de 992 063€, les travaux de construction du nouveau Centre National d'Entrainement, lancés en 2019 au Golf National, et qui se poursuivront jusqu'en 2021 (1,0 M€ en valeur brute, dont 0,7 M€ reçus de l'Etat et de la région).

9. Ventilation du chiffre d'affaires et des ressources

	2020	2019
Produits des licences	18 592 800	18 889 520
Redevances statutaires	988 407	978 073
Droits d'engagement aux compétitions	678 854	1 259 464
Total produits fédéraux	**20 260 061**	**21 127 058**
Produits des activités annexes secteur non lucratif	**279 890**	**425 360**
Chiffre d'affaires secteur lucratif	**5 601 973**	**8 505 304**
TOTAL	**26 141 924**	**30 057 722**

En 2020, la Fédération Française de Golf compte 402 991 licenciés, soit -3,8% par rapport à l'année précédente.

Pour mémoire, l'Assemblée Générale du 30 mars 2019 avait décidé d'augmenter de 1€ les tarifs des licences pour l'année 2020, de même que les tarifs des licences dites « 2 ans » valables du 1er septembre 2019 au 31 décembre 2020.

La baisse des recettes licences est donc principalement liée à un effet volume.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 28 mars 2020 a décidé :

- D'augmenter de 1€ l'ensemble des tarifs licences (licences 2021, licences « fin de saison » et licences valables du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2021)
- De porter les tarifs des cotisations et redevances aux montants suivants :
    - Golfs de 9 trous et plus : 641€ par tranche de 9 trous
    - Golfs compacts, Pitch&Putts, Swin : 263€ (forfait)
    - Associations non gestionnaires affiliées : 148€ (forfait)
    - Associations gestionnaires affiliées : 138€ (forfait)

Le montant des cotisations et redevances a progressé en raison de l'évolution tarifaire susvisée.

Les baisses des droits d'engagement aux compétitions et du chiffre d'affaires du secteur lucratif sont expliquées dans la note « I. 2) Evènements significatifs de l'année ».

10. Analyse du résultat par secteur d'activité

	Secteur non lucratif	Secteur lucratif	TOTAL
	2019		
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 397 836	(1 605 982)	(208 146)
RESULTAT FINANCIER	43 158	(16 434)	26 724
RESULTAT EXCEPTIONNEL	93 099	412 030	505 129
IMPOTS SUR LES BENEFICES	0	0	0
RESULTAT NET	**1 534 094**	**(1 210 386)**	**323 708**

	2020		
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 881 869	(3 308 340)	(426 471)
RESULTAT FINANCIER	21 221	(5 111)	16 109
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(54 110)	435 222	381 111
IMPOTS SUR LES BENEFICES	0	0	0
RESULTAT NET	**2 848 979**	**(2 878 229)**	**(29 250)**

Sur l'exercice 2020, la ffgolf a reçu les subventions d'exploitation suivantes :

- 620 K€ de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de sa mission fédérale ;
- 107 K€ du Royal & Ancient dans le cadre d'une mission de développement de la pratique sportive ;
- 40 K€ de la région dans le cadre de la pratique sportive ;
- 97 K€ autres subventions d'exploitation.

11. Principaux éléments du résultat exceptionnel

	Secteur non lucratif	Secteur lucratif	Total	
Produits de cession d'actifs	7 462	1 765	9 227	
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(2 697)	(918)	(3 614)	
Valeur nette comptable des actifs financiers cédés		0	0	
Quote-part de subvention versée au résultat		451 148	451 148	
			0	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 481	6 430	10 911	
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0	0	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(63 356)	(23 203)	(86 560)	(a)
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0	0	
			0	
Dotations aux provisions exceptionnelles		0	0	
Reprises de provisions exceptionnelles		0	0	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(54 110)**	**435 222**	**381 111**	

(a) Les principaux impacts concernent des régularisations sur exercices antérieurs dont une régularisation sur le prorata de TVA mixte.

12. Principaux éléments du résultat financier

	Secteur non lucratif	Secteur lucratif	Total	
Revenus des titres de participation	5 226	14 990	20 216	(a)
Revenus des placements financiers	18 571	45	18 616	(b)
Autres produits financiers	1 075	5 737	6 812	(c)
Intérêts sur emprunt		(24 667)	(24 667)	(d)
Autres charges financières	(3 651)	(216)	(3 868)	
Dotations aux provisions pour risques financiers	0	(1 000)	(1 000)	
Reprises de provisions pour risques financiers			0	
RESULTAT FINANCIER	**21 221**	**(5 111)**	**16 109**	

(a) Concerne :
- Secteur non lucratif : intérêts sur le compte courant avec la SCI Levallois et FFGolf Digital.

(b) Concerne les intérêts sur les Comptes sur Livret souscrits auprès de la Banque Populaire et de la Société Générale ainsi que des intérêts sur le compte à terme souscrit auprès de la Banque Populaire en nantissement de la ligne de crédit ouverte dans l'établissement bancaire.

(c) Concerne essentiellement les escomptes financiers obtenus sur achats Proshop.

(d) Concerne essentiellement les intérêts sur financements externes (emprunt et ligne de crédit) dans le cadre des travaux de rénovation du Golf National.

13. Etat des charges constatées d'avance, des produits constatés d'avance et des produits à recevoir

a. Charges constatées d'avance

			2020
Secteur Lucratif			
		(a)	16 731
		(e)	98 300
		(b)	3 228
	Autres		14 163
Secteur non lucratif			
		(a)	60 110
		(c)	35 275
		(d)	15 728
		(f)	12 780
	Autres		33 411
		TOTAL	**289 726**

(a) Prestations informatiques 2020 (licences, maintenance, redevances…)
(b) Assurance

(c) Cotisation AEG 2020
(d) Pré-réservation déplacements 2021
(e) Loyer Saint Quentin en Yvelines 1er trimestre 2021
(f) Abonnement Média Ibexia

b. Produits constatés d'avance

			2020
Secteur Lucratif		(a)	618 419
		(b)	83 664
		(c)	3 654
	Autres		0
Secteur non lucratif		(c)	1 047 245
		(d)	100 000
		(e)	6 000
	Autres		1 609
		TOTAL	**1 860 590**

(a) Correspond à la quote-part 2021 des abonnements et privatisation du parcours
(b) Correspond aux ventes de contremarques (mises en comptes clients)
(c) Correspond aux licences 2021 encaissées au 31 décembre 2020
(d) Correspond à une subvention reçue d'avance dans le cadre de l'organisation des championnats du monde amateur 2022 en France
(e) Correspond à des frais de pension 2021

c. Produits à recevoir

			2020
Secteur Lucratif			
	Autres		2 000
Secteur non lucratif		(a)	21 500
		(b)	52 836
	Autres		733
		TOTAL	**77 069**

(a) Correspond à des financements à recevoir au titre de formations dispensées en 2020
(b) Produits à recevoir sur placements financiers

14. Etat des charges à payer, des comptes courants et des transferts de charges

a. Charges à payer

		2020
Secteur lucratif		1 288
Secteur non lucratif	(a)	200 000
		3 650
		4 512
		7 100
Autres		76 585
TOTAL		**293 134**

(a) Contribution de la Fédération au fonds de dotation environnement FFGreen

b. Comptes courants

		2020
Secteur lucratif	(a)	1 285 333
Secteur non lucratif	(b)	408 083
TOTAL		**1 693 416**

(a) Correspond au solde débiteur des comptes courants de FFGolf Digital.
(b) Correspond au solde débiteur des comptes courants de la SCI Levallois

c. Transfert de charges

		2020
Secteur lucratif	(a)	4 528
	(b)	86 030
	(c)	28 000
	(d)	148 462
Autres		503
Secteur non lucratif	(b)	185 457
	(e)	15 000
	(f)	35 000
	(d)	270 554
	(g)	51 875
	(h)	122 730
Autres		22 132
TOTAL		**970 272**

(a) Correspond à des remboursements d'assurances
(b) Allocation activité partielle Covid
(c) Correspond à la refacturation des servicess Web standard ffgolf
(d) Exonération URSSAF/MSA aide Covid
(e) R&A contribution to the Short Golf Courses survey

(f) Correspond à la convention d'assitance générale signée avec le Alps Tour
(g) Correspond à la refacturation aux ligues des ind cadres CTS
(h) Correspond à la refacturation des frais de pension.

15. Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction

La ffgolf n'a alloué aucune rémunération au titre de l'exercice 2020 aux membres du Bureau Directeur et du Comité Directeur.

16. Rémunération des cadres dirigeants

Les rémunérations des trois cadres dirigeants les mieux rémunérés s'élèvent pour l'exercice 2020 à 421 K€ (aucun avantage en nature versé).

17. Effectif moyen

L'effectif moyen de la ffgolf est de 162 personnes au cours de l'exercice 2020, dont 54 personnes pour le secteur lucratif (en ETP : 159 dont 54 pour le secteur lucratif).

18. Contributions Volontaires en Nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité de travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Au niveau de la Fédération, les contributions volontaires en nature prennent essentiellement la forme de contributions en travail, avec le recours au bénévolat. Différentes catégories de bénévoles interviennent au service de la Fédération :

- Le Président qui préside les Assemblées Générales, le Comité Directeur et le Bureau Directeur et qui représente la Fédération dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux ;
- Les membres du Bureau Directeur qui se réunissent mensuellement et qui peuvent également intervenir sur des missions spécifiques ;
- Les membres du Comité Directeur qui se réunissent trimestriellement, qui assistent à l'Assemblée Générale et qui peuvent participer à des missions spécifiques ;
- Les autres bénévoles, membres de commissions ou de comités stratégiques, et qui interviennent sur des évènements ou missions spécifiques ;
- Les arbitres et les commissaires de parcours affectés aux épreuves fédérales.

Dans le cadre de l'application du nouveau règlement ANC n°2018-06, le principe qui prévaut est la valorisation et la comptabilisation des contributions volontaires en nature au compte de résultat (comptes de classe 8).

Dans le cas de la Fédération, nous estimons que la nature et l'importance des contributions volontaires en nature ne sont pas des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité. Par conséquent, comme l'une des deux conditions nécessaires à l'application du principe de comptabilisation n'est pas respectée (article 211-2 du règlement), seule une information dans l'annexe sur la nature et l'importance de ces contributions est renseignée.

19. Engagements hors bilan

a. Indemnités de départ à la retraite

La Fédération Française de Golf n'a pas constitué de provision au titre des engagements relatifs au départ à la retraite de ses salariés.

Au 31 décembre 2020, le montant des engagements de retraite est estimé à 901 K€. Cette estimation est fondée sur les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation 0,34 % (taux Iboxx corporate AA 10+)
- Taux d'augmentation de 2,0% pour cadres et non cadres
- Départ à la retraite volontaire à 65 ans avec un plafonnement des indemnités à 3 mois
- Référence à la table de mortalité INSEE 2018

b. Autres engagements hors bilan reçus

- Mise à disposition par la Banque Populaire d'une ligne de crédit à hauteur de 1,5m€ à taux fixe sur 10 ans dans les conditions suivantes :
    - Somme mobilisable au besoin et sur présentation de factures par la ffgolf
    - Ligne amortissable sur 10 ans (réduction du montant disponible de 1/10^{e} par an)
    - Commission de non utilisation de 0,3% appliquée à la part de la ligne de crédit qui n'est pas mobilisée
    - Taux d'intérêt de 1,7% sur la part de la ligne utilisée

- L'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST) est caution de la Fédération Française de Golf dans les conditions prévues par les articles L211-18 et R211-34 du code du Tourisme ainsi que par les dispositions de l'arrêté du 23 décembre 2009 relatif aux conditions de fixation de la garantie financière des agents de voyage et autres opérateurs de la vente de voyages et de séjours, à concurrence d'un montant équivalent au remboursement de l'intégralité des fonds reçus dans le cadre de l'activité d'opérateur de vente de voyages et de séjours de la Fédération.

c. Autres engagements hors bilan donnés

- Dans le cadre de l'organisation de la Ryder Cup 2018, la ffgolf s'est engagée à verser une redevance globale de 18 millions d'euros à Ryder Cup Europe, détenteur des droits. Cette redevance fait l'objet d'un versement annuel de 1,5 millions d'euros sur la période 2011-2022. Le montant restant à verser au 31 décembre 2020 s'élève à 3 millions d'euros.

- Nantissement d'un compte à terme de 375k€ souscrit auprès de la Banque Populaire en garantie de la ligne de crédit ;

- Promesse de garantie hypothécaire à l'égard de la Société Générale dans le cadre de la mise en place de l'emprunt pour le financement des travaux de rénovation du Golf National ;

- Garantie à l'égard du CIO de mise à disposition du Golf National aux fins de préparation et de tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ; cette garantie comprend l'utilisation exclusive du site pour les Jeux pendant une certaine période encadrant la compétition moyennant une contrepartie financière et l'utilisation non exclusive et gratuite du site pendant une période allant de 3 mois avant la Cérémonie d'ouverture des Jeux à un mois après la Cérémonie de clôture.

- Suite à la cession à Amaury Sport Organisation des droits d'organisation des tournois Challenge Tour Vaudreuil, Lacoste Ladies Open de France et LETAS Strasbourg, la Fédération s'est engagée auprès du Tour Européen à maintenir son soutien aux tournois pendant 5 ans à compter des éditions 2017, et ce quel que soit le promoteur (sauf annulation du Tournoi), par le versement au Tour d'une subvention de 215 000€ pour le Vaudreuil (210 000€ au titre de la dotation et 5000€ au titre du sanction fee), 70 000€ pour le Ladies Open de France et 30 000€ pour le LETAS Strasbourg.

20. Déficits reportables

La Fédération Française de Golf est une association à but non lucratif. Seules ses activités commerciales sont fiscalisées (partenariats et gestion du Golf National).
La ffgolf applique un prorata de TVA pour ses opérations mixtes.
Les déficits reportables de la ffgolf lucrative s'élevaient à 15 643 K€ à fin 2019.
A la clôture 2020, la partie lucrative enregistre un déficit fiscal qui viendra s'ajouter aux déficits reportables existants.

21. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Pour l'exercice 2020, les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevés à 43 K€ au titre de l'audit des comptes annuels de la Fédération Française de Golf.